cardinaux sont introduits dans l'auguste sénat de l'Eglise que le Pape préside, entouré des dignitaires de sa cour. Là, en présence des cardinaux anciens, des représentants du corps diplomatique, des prélats, des chefs des ordres religieux, des grandes familles romaines, et d'une assistance de choix, le Souverain Pontife donne l'accolade aux nouveaux élus, leur assigne un titre presbytéral et leur impose le chapeau rouge.

A l'issue de ce consistoire public, c'est un nouveau consistoire secret que le Pape va tenir. Les nouveaux dignitaires sont appelés, désormais, à apporter leurs lumières et leur expérience au gouvernement de l'Eglise. Mais, par un geste symbolique, le Pape, en leur fermant puis en leur ouvrant la bouche, leur rappelle ainsi qu'il doit compter sur leur prudence et sur leur discrétion.

***

La prise de possession du « titre presbytéral » termine le cycle de ces cérémonies. Par son élévation à la pourpre, le cardinal, déjà « Civis Romanus », au sens chrétien et catholique du mot, le devient doublement par l'attribution qui lui est faite d'une des cinquante paroisses de Rome. L'installation du nouveau titulaire revêt, cette fois encore, un caractère solennel. Lecture est donnée de la bulle pontificale, assignant le « titre » au cardinal ; des souhaits de bienvenue lui sont présentés, auxquels il répond par une allocution suivie de l'obédience.

Telles sont, brièvement exposées, les diverses phases de la « création » des éminentissimes cardinaux, que les catholiques du diocèse de Lille suivront, cette fois, avec d'autant plus d'attachement que dans la personne de leur chef vénéré ils seront à l'honneur.

Mons, perle du Hainaut

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le touriste, à Mons, ne doit pas manquer de visiter l'Hôtel de Ville du XVe siècle. Avant d'y entrer, il se trouvera bien quelque Montois pour l'inviter à poser la main sur la mascotte de la cité, le Singe de Mons, figure symbolisant, croit-on, le terrible croquemitaine dont on effrayait les enfants. Le pittoresque des jardins de l'Hôtel de Ville est charmant. La tour du beffroi n'a rien de sévère : elle exprime au contraire la joie ; mais comment n'être pas impressionné par sa hauteur de quatre-vingt-neuf mètres ?

Spectacle majestueux, des hauteurs de la ville, on découvre le paysage qui servit tant de fois de champ de bataille aux armées franco-belges luttant contre une race de proie. Ici, plus fortement qu'ailleurs encore, on sent que l'inséparabilité des destinées de la Belgique et de la France est commandée par la nature autant qu'elle l'est par la race et par le cœur.

ANDRÉ TAVERNIER.

***

Les journalistes français ont achevé mercredi leur tournée en Belgique par la visite de Mons. M. Louis Piérard, député de l'arrondissement, était allé les prendre à Bruxelles qu'ils ont quitté à 10 h. 30. M. Vermylen, sénateur, s'était joint à eux.

A Mons, ils ont rencontré un accueil charmant de cordialité. M. Mestriaux, bourgmestre, les attendait à la gare, entouré de MM. les échevins, de M. le chanoine Puissant, érudit d'une distinction charmante et du Comité des « Amis du Hainaut ». A l'Hôtel de Ville, M. Mestriaux leur a souhaité la bienvenue : « Les Français, leur a-t-il dit, sont chez eux ici. » Après avoir visité la curieuse Exposition de Folklore, dans l'ancien Mont-de-Piété, ils ont assisté, à l'Hôtel d'Italie, au déjeuner qui leur était offert, sous la présidence de M. François André, président des « Amis du Hainaut », qui leur a adressé de chaleureuses paroles, couronnées par un hommage à « notre mère commune : la France ». En le remerciant, M. André Dubosoq a rendu au tact, au savoir-faire et à la charmante camaraderie de M. Vandevliet, chef de l'Office des chemins de fer belges à Paris, organisateur et guide impeccable de la randonnée, un hommage auquel se sont associés de grand cœur tous ses confrères.

Les journalistes français ont ensuite visité l'Exposition des « Maîtres du Hainaut » où les a guidés M. Louis Piérard, l'un de ses réalisateurs ; la Collégiale Sainte-Wandru, dont M. le chanoine Puissant a animé pour eux tout le passé. Il ont ensuite parcouru la pittoresque ville qu'ils ont quittée vers 5 heures, reprenant le chemin de la France.

Le savant danois, le Dr Schmidt, reçoit à Boulogne la cravate de commandeur de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé hier l'arrivée à bord du *Dana* du savant danois, le docteur Johannès Schmidt, retour d'une croisière de deux ans à travers les océans.

Hier, à 11 h. 30, à bord du *Dana*, M. Joubin, professeur au Collège de France, a remis au docteur Schmidt la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Joubin, en quelques mots brefs et chaleureux, dit les motifs qui ont conduit le Gouvernement français à honorer le docteur Schmidt et à lui conférer une haute distinction. Il loue le courage, la valeur scientifique et les admirables qualités qu'a déployés l'illustre savant.

Le nouveau promu remercie le Gouvernement français de la distinction nouvelle qui lui est conférée. Il rappelle qu'il y a huit ans déjà, au Havre, au retour de l'expédition scientifique dans la mer des Sargasses, au cours de laquelle il avait résolu le problème des migrations des anguilles, il avait reçu la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Le biologiste danois ajoute qu'il est d'autant plus touché de cette distinction qu'elle lui apparaît comme une nouvelle marque de cette amitié franco-danoise dont il est un partisan dévoué.

Cette cérémonie fut suivie d'une réception à la mairie, où les invités furent reçus par M. Warluzel. On remarquait de très nombreuses personnalités.

M. Warluzel, après avoir salué le docteur Schmidt, a rappelé les trente années d'incessantes recherches océanographiques du savant danois, qui ont amené des découvertes importantes si utiles à l'armement et aux marins boulonnais.

Un banquet fut ensuite servi, au cours duquel une magnifique gerbe de fleurs fut offerte à Mme Schmidt, qui alla la déposer par la suite, en compagnie du docteur Schmidt et des autres personnalités, devant le monument aux morts boulonnais.

A l'heure des toasts, des discours ont été prononcés par MM. Fourtet, au nom de la Chambre de Commerce ; Le Danois, directeur de l'Office scientifique des pêches ; Canu, député, au nom du Syndicat des armateurs ; Farjon, sénateur ; Joubin, directeur de l'Institut océanographique ; Moreau, sous-préfet, au nom du Gouvernement ; Warluzel, maire ; le comte Bernhoff, ambassadeur du Danemark à Paris, et le commandant de l'aviso *Tunis*, pour la Belgique, qui, tous, ont fait l'éloge du savant.

— A Marrakech: Une maison s'est écroulée dans le quartier indigène. Neuf personnes ont été tuées.

Le jeûne prolongé

Pendant combien de temps peut-on vivre en s'abstenant de toute nourriture solide ou liquide ? Il est évidemment impossible de répondre à cette question en formulant une règle fixe, la durée du jeûne absolu dépendant de la constitution du sujet ; on ne peut donc que citer des exemples sans prétendre déterminer une limite certaine.

Il y a des « grèves de la faim » qui ne sont qu'une des nombreuses formes du chantage. Tel condamné, pour obtenir sa libération et apitoyer les autorités, s'astreint à un jeûne prolongé; ce moyen de pression a été quelquefois efficace, mais le plus souvent la justice ne se laisse pas prendre à cette manœuvre ; elle estime qu'elle n'est pas responsable d'une situation que l'intéressé lui-même a créée et qu'il peut de lui-même faire cesser. C'est ainsi qu'en 1831, à Toulouse, le condamné à mort, Garnier, échappa à la guillotine mais n'échappa pas à la mort ; ayant fait la grève de la faim, il vécut soixante jours en ne buvant que de l'eau. Nous ne confondrons pas avec le condamné de droit commun, Mac Swiney, le maire de Cork, qui se laissa mourir de faim pour protester contre le jugement qui l'avait condamné : on l'alimenta de force par une sonde, ce qui explique qu'il ait pu tenir pendant soixante-quinze jours.

Le jeûne prolongé exige une force de volonté peu commune, mais la question de la résistance des organes est de première importance. C'est le cœur qui, avec l'estomac, est plus particulièrement mis à l'épreuve. On a cependant remarqué que les nerveux, même quand leurs organes ne sont pas excessivement solides, sont aptes à subir un jeûne prolongé. Les aliénés, eux aussi, peuvent jeûner longtemps sans grand dommage.

Il y a des jeûnes qui sont la conséquence de paris stupides. D'autres jeûnes ont le caractère d'attractions. Succi et Merlatti, deux professionnels du music-hall, vécurent d'eau fraîche : Suici, pendant un mois ; Merlatti, pendant quarante jours.

Le dévouement à la cause de la Science a parfois inspiré des jeûnes volontaires que les patients n'ont pas prolongés jusqu'à la mort puisqu'après avoir noté leurs sensations, il ne leur paraissait pas nécessaire de parvenir à un état dans lequel toutes sensations sont définitivement abolies.

M. Marre cite le cas d'une doctoresse polonaise, Mme Lipinska, qui avait constaté chez ses malades les heureux effets du repos absolu — et temporaire bien entendu — de l'estomac et du tube intestinal, dans certaines affections gastriques. Devenue malade à son tour, elle se soumit au traitement dont les bons résultats lui étaient connus. La curiosité qui est le commencement de la science, en est aussi le corollaire. Mme Lipinska, guérie, voulut pousser plus loin son expérience. Elle put tenir trente jours sans rien absorber, mais en éliminant ses toxines par des douches intestinales et en stimulant la circulation du sang par des massages quotidiens. A partir du trente et unième jour, elle se permit quelques boissons sucrées et faiblement acidulées. Elle ne reprit de véritables aliments qu'au quarante-troisième jour. A ce régime sévère, elle avait perdu 13 kilogrammes. A bon entendeur !

Ceux qui se sont condamnés à ce supplice de demeurer longtemps sans alimentation ont fait connaître les sensations physiques et psychiques qu'ils ont éprouvées. D'après M. Marre — qui s'en rapporte à leurs déclarations — rêves, hallucinations, torpeur, faiblesse, souvent absence à peu près complète de sommeil, paraissent avoir dominé la scène, alors que les douleurs stomacales proprement dites ont disparu dès les premiers jours.

Le relèvement des tarifs dans le bill douanier américain

Il nous paraît intéressant vu la tendance ultra-protectionniste que manifestent les Etats-Unis, de situer en regard du nouveau tarif la position de la France.

Et d'abord quelle est la part des Etats-Unis dans notre commerce ?

Elle figure pour 10 % dans le total de nos échanges commerciaux pour l'année 1929 et 12 % de nos importations sont en provenance des Etats-Unis, tandis que nos exportations leur réservent une part de 7 %.

Les Etats-Unis sont les premiers de nos fournisseurs, nos plus gros achats sont pour le coton 2 milliards quatre cents millions en 1929 et se classent au cinquième rang de nos clients.

Il est donc assez normal que nous nous préoccupions des mesures douanières qui pourraient entraîner un fléchissement de nos ventes sur le marché américain, ce qui serait d'autant plus inquiétant que les statistiques accusent un déficit chronique de notre balance commerciale avec les Etats-Unis : différence qui est passée de 2 milliards quatre cents millions de francs en 1928, à 3 milliards 900 millions en 1929.

Parmi les principaux postes de notre exportation frappés par le relèvement, nous relevons pour les **cotons et articles de coton** de sérieuses augmentations.

Les tissus de coton Jacquard qui sont compris dans les statistiques américaines sous la rubrique « tissus imprimés ou colorés ou avec des figures tissées » et dont l'Amérique a importé de France pour 1.1 million de dollars en 1929, passent de 45 % de taxe à 55 % ; les tapis de coton de 35 à 40 % ; les gants de coton à 60 % alors que les droits variaient précédemment entre 40 et 75 %, enfin les chiffons de coton qui payaient 20 % « ad valorum », acquitteront un droit spécifique de 3 cents par livre.

Pour les laines et articles en laine, les fils de laine sont frappés de droits variant de 27 à 40 cents par livre ou bien de 24 à 30 et la surtaxe de 40 % « ad valorum » est portée à 45 % sur la classe la plus élevée, les catégories inférieures voient la surtaxe maintenue à 35 ou 40 %.

Les tissus de laine sont uniformément frappés. Les droits passent, selon les catégories de 24 à 26 cents, de 37 à 40, de 45 à 50 cents par livre. Les surtaxes de 50 % « ad valorum » sont majorées de 55 à 60 %

Les tapis, chenilles et autres paient 60 % au lieu de 55 %.

Rappelons que les Etats-Unis nous ont acheté 125 millions de francs de tissus de laine, 54 millions de dollars de tapis et 55 millions de chiffons de laines, en 1929.

Le tableau qui a été dressé à première vue porte une douzaine de postes faisant l'objet de nos exportations et qui seront les plus affectées par l'exportation, citons : fromages, dattes, noix, graines de trèfle, champignons conservés, tissus de coton, mouchoirs et foulards de lin, chiffons de laine, tapis de laine, vêtements et confections de soie, cuirs et peaux, gants de peaux.

Le tarif nouveau, maintenant en vigueur, a d'ailleurs soulevé une fort compréhensible émotion dans la vieille Europe dont notre pays n'est pas le plus durement éprouvé.

La Chambre par 330 voix contre 262 repousse la motion socialiste sur les disponibilités du Trésor

Paris, 26 juin. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Léo Bouyssou.

Le garde des Sceaux demande la discussion immédiate d'un projet de loi adopté par le Sénat, fixant les conditions dans lesquelles sera établi chaque année le tableau d'avancement des magistrats.

Le projet de loi est adopté sans discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale.

A l'article 5 (droit de reprise par le propriétaire), **M. Cautru** soutient un amendement étendant ce droit, restreint par la Commission.

La discussion s'engage sur l'article 5, relatif aux conditions où le propriétaire peut exercer son droit de reprise.

La Chambre repousse un amendement de M. Cautru, qui tend à maintenir la loi de 1926 en étendant le droit de reprise au cas où les locaux seront occupés par le conjoint, les ascendants et descendants du propriétaire et au cas où le propriétaire veut reconstruire l'immeuble.

Un amendement de **M. Lefas**, permettant aux médecins et avocats de reprendre un local commercial leur appartenant, est repoussé par 305 voix contre 273.

La Chambre repousse par 305 voix contre 278 un amendement de **M. Brandon** tendant à interdire le droit de reprise à un propriétaire ayant déjà exercé ce droit dans le même immeuble ou dans un autre immeuble lui appartenant.

M. Raoul Péret demande à la Chambre de réduire la discussion et les amendements si elle veut que le Sénat adopte le projet avant la séparation des Chambres.

Après une discussion confuse, la Chambre adopte un amendement **Sabatier-Bahier** spécifiant que le droit de reprise n'est autorisé que dans les villes ou communes de moins de 50.000 habitants.

Le garde des Sceaux ayant remarqué combien ce dernier vote a été un vote de surprise, il est proposé de repousser l'ensemble de l'article 5 et de reprendre ensuite la discussion où elle en était.

En attendant ce vote, qui aura lieu ultérieurement, on adopte par 335 voix contre 229, un amendement de **M. Piquemal** précisant que pour exercer son droit de reprise le propriétaire devra justifier que la reprise est légitime.

La séance est levée à 12 h. 5. Prochaine séance à 15 h. 30.

LA MOTION SOCIALISTE SUR LES RESSOURCES DE LA TRÉSORERIE

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

Les députés sont plus nombreux qu'à l'ordinaire et les tribunes publiques sont archicombles.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Léon Blum et plusieurs de ses collègues tendant à charger les commissions des finances et de l'armée de lui présenter à la Chambre un rapport sur les ressources et les charges de la trésorerie et leur conférant tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de ce mandat.

M. de Tinguy du Pouet (Vendée), rapporteur de la Commission des finances, lit son rapport défavorable à l'adoption de cette proposition.

La majorité de la Commission a estimé, dit-il, qu'il n'y avait pas lieu de retenir cette motion à propos des disponibilités du Trésor, pas plus, d'ailleurs, que pour l'interdiction d'émission des bons du Trésor. Cette émission est en effet, réglée par une loi. La Commission demande donc le rejet pur et simple de cette motion. (Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs).

M. Tardieu déclare simplement de son banc: Le Gouvernement a l'honneur de demander la question préalable contre la motion de M. Vincent-Auriol.

M. Vincent-Auriol monte à la tribune. Il s'étonne que la Chambre puisse se contenter d'un simple credo ministériel et qu'elle se refuse à discuter la si grave question de la trésorerie.

— Nous n'avons pas, dit-il, accusé le ministre des Finances d'avoir emporté la caisse et nous vous donnons acte de vos chiffres sur le fait que la Trésorerie ayant dépensé 7.244 millions, il n'y a plus que 11.306 millions.

Jusque-là nous sommes d'accord et si nous ne le sommes plus quand il s'agit du prélèvement de 5 milliards pour l'outillage économique, c'est parce que s'il est exact que l'actif soit de 11 milliards 306 millions, le Président du Conseil et le ministre des Fiances ne tiennent pas compte du passif.

M. Tardieu monte à la tribune. (Vifs applaudissements à droite et au centre; bruits à l'extrême-gauche). — Je remercie M. Vincent-Auriol, dit-il, de me donner l'occasion de répondre à une campagne qui se mène depuis quinze jours, d'abord dans certains milieux parlementaires et puis par l'intermédiaire de quelques membres des commissions dans les journaux et dans le pays. (Mouvements). La campagne a consisté en quoi? On a dit que le Trésor s'était mystérieusement vidé, que des milliards s'étaient volatilisés.

A cette campagne, le Gouvernement a répondu par plusieurs notes et plusieurs auditions devant la Commission des finances où il a dit ce qu'il en était. Aujourd'hui, le Gouvernement répond devant la Chambre entière et devant le pays.

M. Tardieu expose que très normalement, depuis le mois de novembre, la Trésorerie a fait face à des amortissements pour 3 milliards 854 millions, des avances pour 1 milliard 180 millions pour les habitations à bon marché, pour les P. T. T. etc., et normalement, la Trésorerie a fait des avances au budget; si bien que la Trésorerie est actuellement de 11 milliards 306 millions.

M. Tardieu. — Il est important de finir la mise en œuvre du service d'un an. Rien ne serait plus dangereux que de rester en arrière. Puis il y a l'organisation des frontières. Et puis il y a des savants pour notre sécurité; le Gouvernement précieux pour notre sécurité; le Gouvernement doit les utiliser et décider un ordre de priorité pour ces dépenses.

Je me réjouis de la pacifique émulation d'aujourd'hui, pour les dépenses nationales. M. Tardieu rappelle encore que le Gouvernement a tout fait pour assurer les dépenses touchant la sécurité nationale. Quant aux socialistes, pour ce devoir, ils sont là et même un peu là ! (Rires).

M. Tardieu. — Quel changement là encore ! Le 19 octobre 1929, M. Blum écrivait: « Economies d'abord, réduction massive des dépenses militaires ». (Rires et applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Tardieu rappelle que dans un récent article M. Herriot a raillé les socialistes, dont quelques-uns disaient: « Pas un sou, pas un homme pour la défense nationale », mais dont la formule au Congrès de Bordeaux a été: « Pas un geste, pas un mot ». (Rires.)

Il rappelle encore que M. Renaudel a dit: « La défense nationale c'est une chose sérieuse pour nous. »

Le Gouvernement a établi que la situation de la Trésorerie était saine et liquide. Il a indiqué qu'il entendait faire face aux dépenses militaires sans toucher aux cinq milliards destinés à l'outillage économique.

M. Tardieu reproche aux socialistes de critiquer le Gouvernement pour un programme qui coûtera 1.250 millions par an, alors qu'eux proposaient quatre milliards de dépenses. Je vous ai démontré que la Trésorerie est nette, que la disponibilité de cinq milliards existe, que les mesures militaires seront prises autrement. Nous n'avons besoin d'accepter d'enquête, ni de nous laisser ligoter par des sommations. Nous avons administré depuis huit mois les finances d'une façon sage et correcte.

Si vous voulez faire autrement, nous vous attendons et nous vous souhaitons bonne chance. (Appl. à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.)

Le président met aux voix la question préalable, la question de confiance est posée.

La question préalable est adoptée par 330 voix contre 262.

M. Herriot demande la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Gourdeau, tendant à célébrer le cinquantenaire des lois de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire et la mémoire de Jules Ferry. (Appl. à gauche et sur divers bancs.)

La proposition est inscrite à l'ordre du jour de jeudi après-midi sans opposition.

La séance est levée à 20 heures. Séance demain, à 9 h. 30, pour la suite de la discussion sur la propriété commerciale.

Le concours des « cinq plus beaux jardins »

LE JURY A VISITÉ JEUDI LES JARDINS OUVRIERS D'ANNAPPES

On sait que la Fédération des Jardins Ouvriers se promettant de distinguer les « cinq plus beaux jardins » a commis un jury qui depuis lundi visite les jardins ouvriers de la région.

Jeudi, le jury venant de Lesquin, Raismes, Anzin, arrivait à 17 h. 45 à Annappes pour visiter les jardins ouvriers de la commune sélectionnés parmi 115 autres jardins, sélection opérée au préalable (comme dans chaque section de J. O.) par la Société des Jardins Ouvriers d'Annappes pour éclairer l'attention du jury.

MM. Dupriez, Barguesse, Brunin, Aug. Favier et Jean Lecoutre, propriétaires des jardins choisis eurent donc l'honneur de voir le jury arpenter leur coin de terre.

Les membres du jury, MM. Lenfant, président, professeur spécial d'horticulture; Joly, jardinier-chef de la ville de Tourcoing; Marquant et Guillaume, qu'accompagnait M. Cambray, secrétaire-adjoint de la Fédération, furent reçus par MM. Plouy, vice-président des J. O. d'Annappes; Léon Dupriez, secrétaire, auxquels se joignit bientôt M. le comte de Montalembert, maire d'Annappes, président d'honneur; M. Delannoy, président, s'était fait excuser.

Ouvrons une parenthèse pour signaler l'activité de la Société des J. O. d'Annappes qui de 20 sociétaires en 1927 est passée à 300 membres disposant de 115 jardins répartis en quatre groupes.

On peut souligner le bel effort qu'ont accompli les cinq concurrents cités plus haut et le jury qui a visité leurs jardinets pendant plus d'une heure a pu se rendre compte de la belle tenue d'où l'élégance n'est pas bannie — n'y voit-on pas, en effet, de délicates fleurs voisiner avec les légumes? — de ces coins de terre, objets de tant de soins, après le labeur de la journée.

Tantôt c'est à l'ombre du toit familial ou bien plus souvent loin de la maisonnée que le jardin aligne l'impeccable damier de ses plants de légumes où les arbres fruitiers font figure de pions.

Un bien coquet jardinet — dont l'heureux propriétaire semble être un amateur éclairé — s'étendant loin derrière le cottage a été particulièrement agréable à parcourir, vraie petite merveille de goût délicat et tout embaumé de parfums légers qui flottent sur les roseraies, le seul reproche qu'on puisse retenir, c'est que peut-être l'agréable a effacé l'utile et c'est mieux ainsi pour l'œil.

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui avec les localités que visitera le jury: départ Lille, 8 h.: Loos (Communaux), 8 h. 15; Loos (Florent), 9 h.: Loos (Delbart), 9 h. 15: La Madeleine, 10 h. 30; Berkem, 11 h. (Déjeuner Lille.; Croix, 15 h.; Roubaix (Jardins Populaires), 16 h.; Wattrelos (Vélodrome), 17 h.; Linselles, 18 h. Retour Lille.

LES FUNÉRAILLES DE Me SOLAND A DOUAI

Douai a fait jeudi à Me Georges Soland les plus émouvantes funérailles. Dans le cortège étaient groupés vingt drapeaux des associations de mutilés et d'anciens combattants du Douaisis. Tous les avocats de Douai suivaient, en robe, le cercueil de leur confrère. Le premier président de la Cour, les présidents de chambre, les conseillers, les magistrats du tribunal témoignaient par leur présence de l'estime et de l'affection que toute la famille judiciaire avait pour lui. Des couronnes et des fleurs innombrables mettaient dans le cortège leur beauté endeuillée.

Les drapeaux arborés en ville pour les fêtes locales du lendemain avaient été mis en berne et c'est une cité unanime qui accompagna le cercueil jusqu'à la collégiale Saint-Pierre, bientôt remplie d'une immense foule.

Si l'émotion douloureuse de ses concitoyens s'est manifestée avec une telle ampleur, c'est que Georges Soland avait pris dans la vieille cité, par sa vie professionnelle et sa vie sociale, une place dont ce premier recul de la mort permettait de mesurer toute l'étendue.

Il avait débuté au barreau comme collaborateur de Victor Dubron et bien vite il était monté aux premiers rangs. Son labeur dépassait toute mesure. Il a plaidé des affaires innombrables avec une autorité toujours souriante et la plus élégante simplicité. Rien dans sa manière de pompeux, ni de redondant. Mais un style direct, des arguments séduisants, une information immense et un art de convaincre qui fut rarement égalé.

Malgré tant de labeur, Georges Soland trouvait encore le moyen de présider l'Union des Associations de Mutilés et d'Anciens Combattants du Douaisis, d'assurer le Secrétariat du Dispensaire d'hygiène sociale, de s'occuper des colonies de vacances et d'œuvres de mutualité. Victor Dubron lui avait inspiré, par son exemple, ce goût de bien servir des œuvres désintéressées. Peu de jours avant d'être terrassé à la barre par la maladie qui devait l'emporter, Soland était venu parler, à l'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud, de la vie sociale de Dubron. Ce fut une de ses dernières joies de se retrouver dans ce milieu qu'il aimait. « Quels braves gens, nous disait-il au lendemain de cette fête, et qu'il est bon de travailler avec eux. ».

Il était bon aussi de travailler avec lui. Ses confrères, ses camarades combattants, les mutualistes l'ont prouvé jeudi, par les regrets unanimes exprimés dans les discours prononcés sur sa tombe et qui, de toute cette foule, ne faisaient plus qu'une seule âme endeuillée.

D...

Une manifestation stupide des communistes à Montigny-en-Gohelle

A l'occasion des examens du certificat d'études, les communistes de la Mairie de Montigny-en-Gohelle résolurent d'organiser une manifestation publique avec les jeunes candidats. Les enfants, au nombre d'une quarantaine, furent ainsi rassemblés; on leur enleva les petits drapeaux tricolores qui leur avaient été donnés et on les remplaça par des drapeaux rouges avec faucille et marteau. Puis le cortège fit son entrée dans la commune, précédé d'une musique jouant l'« Internationale ». Le passage de ce cortège fut désapprouvé par la majorité des habitants qui n'admettaient pas qu'on se servît d'enfants pour une pareille manifestation. Les brigades de gendarmerie de Billy-Montigny arrivèrent sur les lieux et tentèrent en vain de disperser les gosses excités par les chefs communistes. Finalement le calme se rétablit; les gendarmes dressèrent des procès-verbaux aux organisateurs, Henri Rombaut, 36 ans, adjoint au maire; Louis Trachez, 42 ans; Auguste Dupuy, 44 ans et Louis Leblond, 37 ans.

Ce qui est amusant en cette affaire, c'est que les procès sont dressés en vertu d'un arrêté du maire communiste de Montigny-en-Gohelle qui interdit toute manifestation sur la voie publique sans autorisation. Interrogé, le maire déclara n'avoir jamais donné d'autorisation et avoir invité ses amis à ne se livrer à aucune manifestation.

A la veille des Assurances sociales

Comment résoudre le problème de la cotisation ouvrière ?

Nous avons reçu des Syndicats libres la lettre suivante :

Madame la Directrice,

Les Syndicats libres ont déjà fait entendre leur voix dans l'important débat soulevé à propos du versement ouvrier aux Assurances sociales.

On se le rappelle, les Syndicats libres avaient envisagé deux solutions satisfaisantes au problème du versement ouvrier: ou bien le patronat paierait intégralement la double cotisation patronale et ouvrière, cette dernière étant entièrement compensée sous forme d'augmentation de salaire, ou bien suivant les industries, les salaires et les circonstances, l'augmentation de salaire laisserait à l'ouvrier une part sensiblement égale à la cotisation mutualiste. Ceci laisserait d'ailleurs libres les appréciations concernant la valeur des salaires actuels.

Pour régler cette question du versement ouvrier aux Assurances sociales, les Syndicats libres ont déposé le 18 juin une demande d'augmentation de salaires vis-à-vis du Consortium textile et l'ont renouvelée le 24 juin.

Une autre solution a été suggérée dans vos colonnes par un industriel tourquennois qui déclare « l'employeur pourrait se borner à rembourser à une date à déterminer une fraction plus ou moins importante de la cotisation retenue sur les salaires de son personnel, et ce sous forme de prime d'assiduité ou de fidélité. »

Nous croyons que cette opinion appelle du côté ouvrier, de sérieuses réserves. Une prime de fidélité est limitative par définition. Il semble difficil qu'elle offre une solution adéquate à un problème qui se pose pour l'ensemble des travailleur.

Cette prime pose du reste de graves questions. Le paiement en serait-il hebdomadaire, mensuel ou annuel? Et dans ces deux derniers cas, qui ne voit que la liberté de l'ouvrier en serait gravement entravée?

D'autre part, considérerait-on comme une entrave à la fidélité, l'exercice légitime du droit de grève, une absence raisonnable de l'usine. Que d'aléas redoutables pour l'indépendance ouvrière.

Enfin qu'en serait-il des droits acquis au travailleur en cas de changement d'usine pour motif sérieux, pour cause de maladie, et en cas de congédiement ?

Qu'une prime vienne sous forme de pure libéralité, et dans le respect entier de la liberté ouvrière, récompenser la fidélité, cela peut apparaître pour le patronat comme un élément de solution du problème de la main-d'œuvre.

Mais le problème du versement ouvrier aux Assurances Sociales est d'un tout autre genre. A mêler les questions on risquerait de manquer le but, et de troubler inutilement l'opinion ouvrière.

De ceci, il ressort d'ailleurs à l'évidence que la véritable solution, celle qui assurera la paix sociale, en tenant compte de tous les intérêts comme de tous les droits et de toutes les susceptibilités légitimes, ne peut sortir que d'un accord loyal entre les organisations patronales et ouvrières. Ainsi que nous le disions dans notre lettre du 18 juin, « l'application des Assurances Sociales peut être une occasion particulièrement opportune de collaboration et de pacification sociale. »

Les Syndicats libres n'ont jamais marchandé leur concours à cette fin.

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire général,
Signé: Louis Blain.

***

Une autre lettre :

Madame la Directrice,

J'ai lu avec intérêt les lettres qui ont paru dans votre estimable journal au sujet de la cotisation ouvrière et en particulier celle parue lundi dernier que vous avez reçue d'un industriel tourquennois.

Permettez-moi de donner mon opinion qui sera désintéressée puisque je suis un employé « exclus ». Cet industriel propose une solution de remboursement. Pour moi la question est plus simple. L'ouvrier peut-il payer oui ou non? Si oui, expliquons-lui la portée morale de cette loi d'assurance et les avantages qu'il en retirera. L'ouvrier a bon cœur, les arguments sincères et vrais le convainquent, il comprendra et paiera. Si c'est non...? Hélas, c'est non. Je connais les milieux ouvriers et d'ailleurs l'industriel tourquennois l'avoue dans sa lettre. « Tous les » patrons sont d'accord pour constater qu'il est » à peu près impossible d'imposer à la plupart » des ouvriers, une charge qui viendrait grever » lourdement leur budget lequel s'équilibre non » sans difficultés à l'heure actuelle. »

Si c'est non, dis-je, il faut augmenter les salaires. L'argument du prix de revient ne joue pas plus dans l'augmentation correspondante du salaire que dans le remboursement de la cotisation.

De plus l'augmentation des salaires a l'avantage sur la prime de fidélité de laisser à l'ouvrier sa liberté entière. Or, la liberté est un don divin qui fait la valeur des bonnes actions et crée la culpabilité dans les mauvaises. Ne refusons à l'homme aucune parcelle des dons reçus de la Providence.

Veuillez agréer, etc.

Un employé.

***

AVIS AUX ASSUJETTIS

Le Service départemental des Assurances sociales procède actuellement à l'envoi par poste recommandée à tous les assujettis obligatoires de la loi des Assurances sociales, de la carte d'immatriculation accompagnée d'un feuillet trimestriel et d'une carte annuelle pour la perception des cotisations.

Les assurés devront remettre cette carte à leur employeur et à partir du 1er juillet les cotisations suivantes seront payées:

Pour ceux qui gagnent moins de 8 fr. par jour: 1 fr. 50 par semaine, 6 fr. par mois.

Pour ceux qui gagnent de 8 à 14 fr. 99 par jour: 3 fr. par semaine, 12 fr. par mois.

Pour ceux qui gagnent de 15 à 19 fr. 99 par jour: 4 fr.50 par semaine, 18 fr. par mois.

Pour ceux qui gagnent de 20 à 31 fr. 99 par jour: 6 fr. par semaine, 24 fr. par mois.

Pour ceux qui gagnent 32 fr. et plus: 10 fr. par semaine, 40 fr. par mois.

Cette cotisation sera retenue sur le salaire de l'assuré qui collera des timbres d'une valeur correspondante sur le feuillet trimestriel.

L'employeur aura à payer une même cotisation, mais il apposera les timbres sur la carte annuelle.

Ces timbres sont en vente dans les bureaux de postes et devront être annulés et datés lors de la pose sur les cartes.

Les assurés qui recevront ces cartes n'ont pas à se préoccuper d'autre chose que de la remettre à leur employeur.

S'ils sont inscrits à une Société de Secours mutuels, ils doivent savoir que c'est cette Société qui se chargera du service des Assurances sociales pour eux.

S'ils n'ont pas adhéré à une Société de Secours mutuels, ils doivent savoir qu'ils sont inscrits d'office à la Caisse de l'Etat.

Ces inscriptions sont valables pour un an

Dernière Heure

Le nouveau tarif américain

Paris, 26 juin. — La Commission des Douanes, réunie cet après-midi, a entendu M. Flandin, ministre du Commerce, qui a fait un exposé sur le nouveau tarif douanier américain. Le ministre a rappelé les déclarations qu'il avait faites récemment à la presse. En déclarant qu'il avait chargé des services de procéder à une enquête minutieuse sur les répercussions sur le commerce français des nouveaux tarifs de droits de douanes des Etats-Unis. Dès que cette enquête sera terminée, il adressera une note à la Commission compétente des Etats-Unis, faisant connaître les doléances de la France concernant l'application de ces nouveaux tarifs.

L'évacuation de la Rhénanie

Berlin, 26 juin. — Selon un télégramme de Mayence à l'*Agence Wolff*, le général Guillaumat et les derniers soldats français quitteraient Mayence le 30 juin, à 13 h. 20, par train spécial.

LE NOUVEAU MINISTRE DES FINANCES ALLEMAND

Berlin, 26 juin. — Le président du Reich, après avoir entendu le rapport du chancelier Bruning, a nommé M. Dietrich, ministre des Finances, en remplacement de M. Moldenhauer, démissionnaire. Le secrétaire d'Etat Trendelenbourg a été chargé de la gestion provisoire du ministère de l'Economie publique.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT

Bourg-en-Bresse, 26 juin. — La Cour d'assises de l'Ain a condamné à la peine de mort le nommé Bansovac, 25 ans, de nationalité yougoslave, qui, le 31 mars dernier, avait tué à coups de tire-point, au cours d'une altercation, Joseph Sève, 25 ans, forgeron, à Romanèche.

— De Valence: Au cours de violentes tempêtes, la foudre est tombée plusieurs fois; des laboureurs s'étaient réfugiés dans une maison pendant l'orage, lorsque la foudre est tombée sur l'immeuble. Un homme a été tué et son fils blessé ainsi que plusieurs autres personnes.

Dernières Nouvelles Régionales

L'enfant martyr d'Haillicourt est décédée à l'hôpital

Nous avons signalé ces jours derniers l'affaire de mauvais traitements à Haillicourt dont s'était rendue coupable une marâtre nommée Marie Morel, femme Delvart, rue des Merles, à Haillicourt, sur sa belle-fille, Yvonne Delvart, âgée de 15 ans. Minée par une phtisie galopante due aux manques de soins et de nourriture, la petite martyre, qui avait été admise à l'hôpital de Béthune, est décédée hier.

Une mort suspecte à Marles-les-Mines

Jeudi matin, vers 4 h. 30, on a découvert au numéro 44 de la rue de Merville, à Marles-les-Mines, le cadavre d'un Polonais, Czaja, âgé de 44 ans, gisant au bas de l'escalier. Le médecin appelé pour constater le décès, a refusé le permis d'inhumer. Le Parquet de Béthune a été prévenu et M. Dutilleul, juge d'instruction, a désigné un médecin-légiste qui pratiquera l'autopsie.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Voici les principaux résultats des matches d'aujourd'hui:

Simples dames. — Troisième tour: Miss Ryan bat Mlle Sigart par 6-3, 6-4; Miss James bat Miss Round par 4-6, 6-3, 6-4; Miss Mac Ilquham bat Miss Harvey par 2-6, 8-6, 4-2, abandon; Miss Nuthall bat Miss Jameson par 6-4, 6-3; Mlle Aussem bat Mme Beaupe par 6-3, 6-2. Ont également été victorieuses: Miss Ridley et Miss Jacobs.

Doubles dames. — Mme Moody Wills-Miss Ryan battent Mme Burr et Mme Thompson par 6-0, 6-0; Mlle Sigart et Mme Hinrotin battent Miles H. et S. Stokes par 6-1, 6-1.

Doubles mixtes. — Premier tour: Tilden-Mlle Aussem battent Peary et Mlle Heeley par 6-1, 6-4.

Doubles messieurs. — Cochet-Brugnon battent Frowen-Greig par 7-5, 5-7, 6-1, 6-4; Borotra-Boussus battent Ullmer-Ferrier par 6-3, 6-2, 6-0; Landry-Grandguillot battent de Borman-Malesek par 7-9, 6-0, 6-4, 7-5; Hillyard-Von Kerling battent Dupuis-Rodel par 0-6, 6-2, 6-4, 6-2; Aba-Harada battent Glasser-Ingram par 6-4, 7-5, 8-6; Hughes-Lee battent Andrews-Kingsley par 6-2, 6-4, 6-1; Austin-Olliff battent Perry-Wilde par 6-3, 6-1, 7-5.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 26 juin.

Ventes, 4.000; importations, 7.862; Américain, hausse 17; Brésilien, hausse 17; Egyptien hausse 15 à 20.

NEW-ORLEANS, 26 juin.

Cotons Middling Uplands. — Disponible, 12.85; — Cotons à terme: Sur janvier, 13.32; mars, 13.48; mai, 13.70; juillet, 12.20-25; octobre, 13.08-11; décembre, 13.25-28.

NEW-YORK, 26 juin.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, [illegible] — A terme: Sur janvier, 13.53; février, [illegible]; mars, avril, mai, juin, inactifs; juillet, 13.70-71; [illegible]; octobre, 13.38; novembre, 13.41; décembre, 13.44.

Nouveau contrat: Sur janvier, 13.28-30; février, [illegible]; mars, [illegible]; avril, 13.59; mai, 13.69; octobre, [illegible]; novembre, 13.14; décembre, 13.26.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 2.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 1.000; pour le Japon, 2.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres: Sur Paris, 123.77; Bruxelles, 34.822; Esc. hors banque, 2 1/4; Prêt à court terme, 1 1/4 à 1 1/2.

New-York: Sur Paris, 392 5/8; Londres, 485.68; Câb. transf. 486.03; sur Bruxelles, 13.95 3/4.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 330.00; — A terme: Sur janvier, 149.00; mars, 137.00; mai, 164.00; juillet, 129.00; septembre, 139.00; octobre, 144.00; décembre, 143.00. Ventes, 32.000 tonnes.

Le pèlerinage diocésain à Lourdes

TRAIN BLANC-BLEU

(Région d'Halluin, Tourcoing, Roubaix, Croix, etc.)

Six jours à Lourdes

Départ le lundi 25 août 1930. Arrivée à Lourdes le mardi 26 août, vers 7 h. du matin.

Départ de Lourdes le lundi 1er septembre; arrivée dans le Nord le mardi 2 septembre.

Les inscriptions des pèlerins pour le train Blanc-Bleu ont lieu:

1° Au presbytère de Flers-le-Sart, les lundis 30 juin, 14 juillet, le samedi 16 août.

2° A Roubaix: Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir: les mercredis 16 juillet, 6 août, 13 août, de 14 à 18 h.

3° A Tourcoing, 3, rue Molière (Blanc-Seau), mercredi 2 juillet, mercredi 23 juillet, lundi 28 juillet.

Les correspondances doivent être adressées à M. l'abbé Moreaux, curé du Sacré-Cœur, à Flers-le-Sart, par Croix-Nord. Compte-chèque postal: Lille 28.814.

Pour tous les renseignements: Lire d'abord attentivement les affiches placées dans toutes les églises; ensuite, s'il est nécessaire: écrire au Directeur du train. (Joindre un timbre pour la réponse).

La distribution des billets aura lieu:

1. Au presbytère de Flers-le-Sart, le lundi 18 août: 2. A Tourcoing, 3, rue Molière, le mardi 19 août; 3. A Roubaix, rue du Vieil-Abreuvoir, le mercredi 20 août, de 14 à 18 h.